

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 décembre 2013**

**2013 DAC 557G** Création de l'association « La Place – Centre culturel hip hop ».

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil général, siégeant en formation de Conseil général, lui demande d'approuver la création de l'association « La Place – Centre culturel hip hop » dont l'objet est la diffusion et la transmission de la culture hip-hop auprès du public, l'accompagnement des professionnels et artistes en voie de professionnalisation et la préfiguration de l'équipement du même nom situé dans la Canopée des Halles et d'autoriser le Département de Paris à en être membre fondateur ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Département de Paris décide d'être membre fondateur de l'association « La Place – Centre culturel hip hop » dont le projet de statuts est joint en annexe.

Article 2 : Le Département de Paris approuve le projet de statuts.